

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 23 juin 2025**

**Délibération n° 2025\_091**  
**REHABILITATION DU CONSERVATOIRE ET DE LA SALLE DES FETES DE CAPEYRON -**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT - FONDS VERT 2025 POUR**  
**L'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 17 juin 2025.*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 43**

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIES, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

**EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6**

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT à Arnaud ARFEUILLE, Jean-Pierre BRASSEUR à Gérard SERVIES, Marie-Christine EWANS à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Patricia NEDEL à Ghislaine BOUVIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT**

Monsieur Gérard CHAUSSET, Adjoint au Maire Délégué au Domaine public, Espaces verts, Mobilités, Travaux, rappelle à l'Assemblée que la loi de finances 2023 a créé le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé « fonds vert ». La loi de finances pour 2025 a doté ce fonds de 1,15 milliard d'euros de crédits, afin d'aider les collectivités territoriales à accélérer leur transition écologique.

En 2025, l'architecture du fonds vert est la suivante :

Axe 1 : Renforcer la performance environnementale

- Rénovation énergétique des bâtiments publics.
- Aides aux Maires bâtisseurs : nouvelle mesure 2025.
- Tri à la source des biodéchets.

Axe 2 : Adapter les territoires au changement climatique

- Prévention des inondations.
- Adaptation aux risques émergents montagne.
- Protection contre les cyclones pour les départements d'outre-mer.
- Prévention des risques d'incendies de forêt.
- Recul du trait de côte.
- Renaturation des villes et villages.

Axe 3 : Améliorer la qualité du cadre de vie

- Zones à faibles émissions.
- Transition, planification écologique des espaces maritimes/littoraux : nouvelle mesure 2025.
- Recyclage foncier.
- Territoires d'industrie.
- Covoiturage.
- Mobilité durable en zone rurale.
- Aménagements cyclables : nouvelle mesure 2025.
- Plans air-climat-énergie territoriaux : nouvelle mesure 2025.

Les critères d'éligibilité pour la rénovation énergétique des bâtiments publics (axe 1) sont les suivants :

	<b>Bâtiments à usage tertiaire et mixtes</b>	<b>Bâtiments à usage résidentiel exclusivement</b>
Critère économies d'énergie	40% minimum en énergie finale sur les cinq usages réglementés de l'énergie	atteinte du niveau « BBC rénovation 2024 – première étape » ou atteinte de la classe C du DPE
Critère diminution des émissions de GES	Réduction significative (sans seuil minimal / gain à renseigner)	
Critère de prise en compte du confort d'été	Installation de dispositifs protégeant les baies du rayonnement solaire sur les façades exposées pour tout projet incluant des gestes d'isolation des murs ou de remplacement des baies vitrées	
Critère de prise en compte du risque inondation	Dans le périmètre d'un PPRI, les projets sont cohérents avec les prescriptions et recommandations de réduction de la vulnérabilité des bâtiments au risque d'inondation	
Critère « pas de soutien aux énergies fossiles »	Les travaux permettant l'installation d'une chaudière fonctionnant à plus de 70 % aux énergies fossiles (y compris en cas de remplacement) n'entrent pas dans l'assiette des dépenses éligibles	

En 2025, la commune sollicitera le fonds pour le projet de rénovation du conservatoire et de la salle des fêtes de Capeyron qui correspond à l'axe 1 du fonds vert : Renforcer la performance environnementale  
- Rénovation énergétique des bâtiments publics.

Les objectifs de ce projet sont :

- baisser les consommations énergétiques de 60% (décret tertiaire),
- atteindre une qualité d'air intérieure optimale,
- améliorer le traitement acoustique.

Les moyens mis en œuvre sont :

- manteau thermique : isolation thermique par l'extérieur sous bardage aluminium pour l'arrière du bâtiment, isolation thermique par l'intérieur côté cour avec isolant biosourcé (laine de bois).
- Remplacement de menuiseries anciennes (niveau r+1 du conservatoire).
- Ventilation adéquate pour les salles de danse et salle de musique.
- Parois et/ou plafond acoustiques entre salles.
- Remplacement des luminaires.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Etudes, maîtrise d'œuvre, assurances, divers	75 000 €	Autofinancement	75 000 €
Travaux, révisions de prix et aléas 15 %	425 000 €	FEDER	125 000 €
		Fonds vert 2025	125 000 €
		CRTE 2025-2026	125 000 €
		Emprunt	50 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>500 000 €</b>		<b>500 000 €</b>

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les lois de finances 2023 et 2025 concernant la création et la pérennisation du fond vert pour l'accélération de la transition écologique des territoires,

**Vu** le plan pluriannuel des investissements présenté au Conseil Municipal du 17 février 2025,

**Vu** le budget primitif 2025 voté par le Conseil Municipal du 7 avril 2025,

**Vu** l'avis de la commission Transition écologique, Economie et cadre de vie en date du 10 juin 2025,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** de solliciter, pour la réalisation du projet de rénovation du conservatoire et de la salle des fêtes de Capeyron, l'octroi du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires ;

**ARTICLE 2 :** de demander un taux de financement de 25 %. A défaut, le taux d'autofinancement en fonds propre sera augmenté à titre de compensation ;

**ARTICLE 3 :** d'autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Par 49 voix pour

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 23 juin 2025



**David CHARBIT**  
Secrétaire de séance

**Thierry TRIJOLET**  
Maire de Mérignac

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*